

Examen professionnel de Régisseur·euse technique de spectacle

Fiche d'information sur la première partie de l'examen : travail de projet, présentation et défense orale.

Version février 2025

Auteurs : svtb, association suisse de la branche technique de la scène et du spectacle et *artos*, association professionnelle.

Cet aide-mémoire complète le règlement de l'examen professionnel de régisseur·euse technique de spectacle du 23 décembre 2021 ainsi que la directive afférente au règlement d'examen du 17.12.2021 des organisations faïtières svtb et *artos*.

1. Travail de projet (partie d'examen 1, point 1.1)

1.1 Thème et forme

Les candidats démontrent avec leur travail de projet qu'ils sont en mesure de décrire et de documenter un projet d'événement de la spécialisation choisie, scène ou lumière. Le projet doit avoir déjà été réalisé ou être en cours de planification.

Le travail de projet comprend les domaines de compétences opérationnelles A, B et C ainsi que D pour l'option scène ou E pour l'option lumière.

Il contient un plan complexe en 2D ou 3D du lieu de la manifestation, de la scène ou de l'éclairage.

Le travail de projet doit être rédigé par écrit et de manière autonome sous la forme d'un dossier de production commenté.

1.2 Structure du travail de projet

Le dossier de production est composé des éléments figurant dans le tableau ci-dessous.

Important : les candidats expliquent et justifient les différents éléments sous forme de commentaires. Le dossier contient tous les documents relatifs à la production.

Les éléments *en italique* sont facultatifs.

Aperçu	<p>Page de titre : titre, date de remise, auteur (prénom, nom, adresse, adresse électronique)</p> <p>Table des matières, des figures, des tableaux et des annexes</p> <p>Glossaire</p> <p><i>Bibliographie</i></p>
Introduction	<p>Description du projet</p> <p>Description des parties prenantes</p> <p>Cahier des charges demandé par le mandant</p>
Plans	<p>Plan général</p> <p>Plan par scène (2D ou 3D)</p> <p>Plan détaillé, schémas synoptiques, instructions de montage</p> <p>Liste de matériel</p> <p>Calcul de charges, calcul électrique</p> <p>Commentaire explicatif du chapitre Plans</p> <p><i>Autres plans, p. ex :</i></p> <p><i>Liste des correctifs</i></p> <p><i>Rider</i></p>
Planification	<p>Planification du projet (rétroplanning et jalons)</p> <p>Planning de montage et de démontage (horaire, tâches, moyens auxiliaires)</p> <p>Planification du travail (affectation du personnel)</p> <p>Commentaire explicatif du chapitre Planification</p> <p><i>Autres documents, p. ex :</i></p> <p><i>Planification/liste des véhicules</i></p> <p><i>Plan de la tournée (dates, lieux, etc.)</i></p> <p><i>Nourriture et hébergement (hôtels, repas, perdiems, parking, etc.)</i></p>
Sécurité	<p>Considérations de sécurité :</p> <p>Analyse des risques</p> <p>Mesure de mitigation</p> <p>Plan d'évacuation</p> <p>Procédures</p> <p>Autorisations ou, si elles n'ont pas encore été mises en œuvre, demandes d'autorisation prévues</p> <p>Certificats, attestations</p> <p>Commentaire explicatif sur le chapitre Sécurité</p>

	<i>Autres documents</i>
Budget	Budget Commentaire explicatif sur le budget
Administratif	Contacts Autres documents administratifs (contrats, copies de passeport, carnet ATA) Si pas encore mis en œuvre, mesures prévues
Fin	Conclusion, résumé
Annexes	L'annexe sert à rassembler des éléments complémentaires tels que des tableaux, des formulaires et d'autres documents qui se rapportent au travail de projet et qui sont nécessaires à l'évaluation. Les documents de travail doivent être joints aux documents indispensables à la compréhension du travail.

1.3 Remarques formelles

Langue : la langue est choisie par le candidat pour l'ensemble de l'examen (allemand, français ou italien).

Préférences de mise en forme :

- Police Arial
- Taille de police 12
- Titres en gras
- Espacement des lignes 1,5 fois
- Marges latérales 2-3 cm
- Pages numérotées consécutivement

Volume : 30-50 pages A4 (valeur indicative)

Format : PDF

Tableaux / Graphiques / Figures / Illustrations

- Chaque tableau, graphique, figure ou illustration doit être désigné par un titre et numéroté. S'il a été repris par d'autres auteurs, la source doit être indiquée à la fin du tableau, du graphique, de la figure ou de l'illustration (désignation et année). Les graphiques, figures, personnages ou illustrations retravaillés doivent être signalés s'ils ne correspondent plus à l'original (p. ex. adaptés selon la désignation (année)).

Bibliographie

- Si des références à des ouvrages spécialisés sont utilisées, elles doivent être indiquées dans une bibliographie. Des agents conversationnels assistés par IA peuvent être utilisés. Les prompts ainsi que l'outil d'intelligence artificielle utilisé, doivent être précisés.

Déclaration d'autonomie

- Les candidats confirment par écrit que le travail spécialisé a été rédigé de manière autonome et sans l'aide de tiers et en se basant uniquement sur les sources mentionnées. « Sans aide extérieure » signifie que le texte a été rédigé exclusivement par la personne examinée.

1.4 Évaluation

Le travail de projet est évalué par deux expertes ou experts aux examens. Au sein de la partie 1 de l'examen, il est pondéré à 40%.

Aspects évalués :

- Critères de forme : Volume et formatage, structure et présentation, style clair, compréhensible et factuel, utilisation correcte des termes techniques.
- Critères relatifs au contenu : Intégralité des différents chapitres du dossier selon la consigne, traçabilité, cohérence, prise en compte des normes et lois pertinentes, exactitude et professionnalisme.
- Attitudes et comportements : Sens de la qualité, discernement, responsabilité, esprit d'entreprise.

2. Présentation du travail de projet (partie d'examen 1, point 1.2)

Les candidats présentent aux experts les aspects les plus importants de leur travail spécialisé.

Ce faisant, ils utilisent de manière appropriée les outils de présentation. Dans le cadre de la partie 1 de l'examen, la présentation est pondérée à 20%.

Durée : 15 minutes de présentation.

Langue : langue dans laquelle le travail professionnel a été rédigé.

Moyens auxiliaires : l'infrastructure mise à disposition est communiquée avec la convocation à l'examen.

Lieu d'examen : sera communiqué avec la convocation à l'examen.

2.1 Évaluation

Vous présentez votre travail devant deux expertes ou experts aux examens. L'évaluation de la présentation se fait sur la base des critères suivants :

- Utilisation des outils de présentation.
- Présentation et langage corporel.
- Respect de la durée demandée.

Critères de contenu :

- Structure de la présentation.
- Utilisation correcte du langage technique.
- Aspects centraux du travail professionnel résumés de manière correcte et compréhensible ; conclusion cohérente.

3. Entretien professionnel sur le travail de projet (partie d'examen 1, point 1.3)

Les candidats répondent aux questions des experts sur le travail de projet et la présentation. Au sein de la partie 1 de l'examen, il est pondéré à 40%.

Durée : 30 minutes.

Langue : langue dans laquelle le travail spécialisé a été rédigé.

Lieu d'examen : sera communiqué avec la convocation à l'examen.

3.1 Évaluation

L'entretien professionnel se déroule avec deux expertes ou experts aux examens et est évalué sur la base des critères suivants :

- Réponse techniquement correcte à des questions d'approfondissement et de complément sur le travail professionnel et la présentation.
- Justification compréhensible des décisions prises concernant les procédures présentées dans le rapport technique, les matériaux utilisés, etc.
- Réaction flexible et pensée en réseau à des changements et problèmes hypothétiques à court terme.
- Aptitude à négocier et à discuter d'alternatives par rapport à de nouvelles exigences hypothétiques ou à de nouvelles demandes de la clientèle/des donneurs d'ordre ou d'autres parties prenantes.

4. Note d'intention

L'inscription à l'examen professionnel doit être accompagnée d'une note d'intention relative au travail de projet. Celle-ci informe sur le projet choisi et contient la table des matières prévues.

La note d'intention comprend au maximum 2 pages. La commission d'examen approuve la note d'intention. Si la commission d'examen la refuse, celle-ci peut être soumise à nouveau dans un délai de deux semaines.

4.1 Informations complémentaires

- Le travail de projet spécialisé doit obtenir au moins la note 4 pour que l'examen soit réussi (règlement d'examen, point 6.41).
- Le travail de projet ne peut être publié qu'avec l'accord du candidat.
- Sur demande du candidat, les membres de la commission d'examen et les experts signent une déclaration de confidentialité.

5. Déroulement et dates

Quoi	Information	Dates
Publication de la fiche d'information sur le travail de projet spécialisé		28 février 2025
Ouvertures des inscriptions pour l'examen fédéral : sur les sites web de la svtb et <i>artos</i>		28 février 2025

Délais d'inscription à l'examen et soumission du sujet du travail de projet. Délai annoncé sur les sites web de la svtb et <i>artos</i>	Formulaire PDF à envoyer signé à bftechnique@artos-net.ch	31 mars 2025
Soumission de la note d'intention détaillée du travail de projet		31 mars 2025
La commission d'examen communique par écrit l'admission ou non à l'examen. La note d'intention est également validée à ce moment. Si celle-ci n'est pas approuvée, elle peut être à nouveau soumise dans un délai de 2 semaines.	4 mois pour la rédaction du mémoire professionnel	19 mai 2025
Dépôt du travail de projet Version définitive, ne peut pas être modifiée. Y joindre la déclaration d'autonomie.	Format PDF déposé sur l'intranet Certains plans devront être imprimés pour l'examen oral (point 1).	30 sept. 2025
Convocation à l'examen	Selon le règlement intérieur, au moins 30 jours avant l'examen.	29 sept. 2025
Examens écrits (point 2)		29-30 oct. 2025
Présentation et entretien oral (point 1)		3 au 14 novembre 2025
Communication des résultats d'examen		24 décembre 2025